

AIDE à la FORMATION BAFA / BAFD

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs : Centre de Loisirs, Centre de Vacances, Accueil Périscolaire, ...

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois aide au financement des formations BAFA et BAFD.

Attention : avant de faire votre demande consultez les conditions générales de Règlement d'attribution sur le site www.cc-paysdestenay-valdunois.fr

Type de diplôme	Sessions concernées	Montant de l'aide	Conditions pour le versement de l'aide
BAFA	Suite à l'obtention du diplôme	100 €	- La demande doit être faite dans l'année d'obtention du diplôme - Le stage pratique doit avoir été réalisé sur le territoire (justificatif) - Etre habitant du territoire - Justificatif de paiement des stages de formation
BAFD	Suite à l'obtention du diplôme	150 €	 La demande doit être faite dans l'année d'obtention du diplôme Le stage pratique doit avoir été réalisé sur le territoire (justificatif) Etre habitant du territoire Justificatif de paiement des stages de formation

Dans la limite de l'enveloppe attribuée

LES FORMALITES pour l'attribution de l'aide pour le BAFA ou le BAFD,

- → Le formulaire « Aide à la formation BAFA ou BAFD » doit complété, daté et signé (téléchargeable sur le site www.cc-paysdestenay-valdunois.fr)
- → Une copie de l'obtention du diplôme
- → Un justificatif de réalisation du stage pratique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.
- → Une photocopie de la pièce d'identité
- → Un justificatif de domicile
- → Les factures acquittées des sessions de formations BAFA ou BAFD
- → Un relevé d'identité bancaire au nom du stagiaire pour le versement